



COMMUNE  
DE  
BURNHAUPT LE HAUT  
68520

-----  
Téléphone 03 89 48 70 58  
Fax 03 89 62 70 75

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

CONVOCAATION DU 11 SEPTEMBRE 2017

### **Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30

**Membres en exercice : 19**

**Sont présents : 14**

Monsieur Claude KIRSCHER - 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Claude CAPON - 2<sup>ème</sup> Adjointe,  
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Isabelle ANASTASI - 4<sup>ème</sup> Adjointe.

**Les Conseillers :**

Monsieur Thierry ZIEGLER, Monsieur Didier GAUTHERAT,  
Madame Régine GIRARDI, Madame Annick SCHINDLER,  
Madame Geneviève CALVET, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN,  
Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Marc BOHRER,  
Monsieur Philippe SCHOEN.

**Absents excusés non représentés: 2** Madame Nathalie GROSSMANN (retard),  
Madame Marie-Noëlle NAM.

**Absents excusés représentés : 3** Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT a donné procuration à Madame Geneviève CALVET, Madame Clarisse BITSCH a donné procuration à Philippe SCHOEN, Madame Brigitte HUG a donné procuration à Madame Véronique SENGLER.

---

Secrétaire de séance : M. Joseph SCHNOEBELEN assisté de M. Régis TROMMENSCHLAGER,  
Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juillet 2017

1. Délaisé de l'ex route nationale 83 : déclassement en chemin rural
2. Renouvellement bureau Association foncière
3. Forêt :
  - Etat prévisionnel des coupes 2018 ;
  - Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2018 ;
  - Prix du stère du bois d'affouage 2018 ;
  - Etat d'assiette 2019.
4. Subvention
5. Divers

## **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2017, expédié à tous les membres, est adopté avec 17 votes favorables et un vote contre (Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT).

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne Monsieur Joseph SCHNOEBELEN secrétaire de séance.

## **ARTICLE 1**

### **OBJET : DELAISSE DE L'EX ROUTE NATIONALE 83 : DECLASSEMENT EN CHEMIN RURAL**

Monsieur Jean-Michel CLOG informe l'assemblée que les travaux de remise en état du délaissé de l'ex RN 83 (route de Schweighouse) et de ses ouvrages sont achevés. Par arrêté préfectoral n° 2017 07-0001 du 27 juillet 2017, il a été procédé au déclassement de cette voirie nationale et à son reclassement dans la voirie communale, conformément à la convention signée avec les services de l'Etat le 27 janvier 2017.

Madame le Maire rappelle le principe qui avait été acté par l'assemblée dans sa délibération du 12 décembre 2016, à savoir le déclassement de ce délaissé dans le domaine communal privé.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017 07-0001 du 27 juillet 2017 portant déclassement et reclassement dans la voirie communale de Burnhaupt-le-Haut du délaissé routier situé en bordure de l'ex RN 83, entre le giratoire RD483/RD466 jusqu'à la limite communale avec Schweighouse-Thann ;

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière ;

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie ;

Considérant que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le déclassement en chemin rural de la voie située en bordure de l'ex RN 83, entre le giratoire RD483/RD466 jusqu'à la limite communale avec Schweighouse-Thann ;
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à ce déclassement.

Il est précisé que les ayants droits de ce chemin rural seront les riverains, propriétaires fonciers, exploitants agricoles, cyclistes et cyclomotoristes (collégiens).

## ARTICLE 2

### **OBJET : RENOUELEMENT BUREAU ASSOCIATION FONCIERE**

Madame le Maire expose qu'il convient de renouveler le bureau de l'Association Foncière administré par :

- Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui ;
- Six propriétaires titulaires et quatre propriétaires suppléants désignés pour six ans par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Elle précise que la chambre d'agriculture a désigné par courrier du 20 juillet 2017 :

Comme titulaires :

- ◆ Monsieur Joseph HOLOCHER domicilié 11, rue Basse à Burnhaupt-le-Haut ;
- ◆ Monsieur Benoît DITNER domicilié 9, rue des Etoiles d'Argent à Burnhaupt-le-Haut ;
- ◆ Monsieur Franck DONISCHAL domicilié 24, rue Basse à Burnhaupt-le-Haut.

Comme suppléants :

- ◆ Monsieur Roger GENSBITTEL domicilié 3, Impasse Gries à Eteimbes ;
- ◆ Monsieur Christophe GRUND domicilié 6, route de Guewenheim à Burnhaupt-le-Haut.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Comme titulaires :

- Monsieur Didier GAUTHERAT domicilié 123B, rue Principale à Burnhaupt-le-Haut ;
- Monsieur Antoine PARISOT domicilié 16, rue Basse à Burnhaupt-le-Haut ;
- Madame Annick SCHINDLER née ILTIS domiciliée 1, rue de la Gare à Burnhaupt-le-Haut.

Comme suppléants :

- Monsieur Henri PERROY domicilié Tuileries Oscar Lesage 16, rue de Hirtzbach – BP 2538 68058 MULHOUSE Cedex ;
- Monsieur Germain MANG domicilié 8, rue Basse à Burnhaupt-le-Haut.

## ARTICLE 3

### OBJET : FORET

- Etat prévisionnel des coupes 2018 ;
- Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2018 ;
- Prix du stère du bois d'affouage 2018 ;
- Etat d'assiette 2019.

L'Office National des Forêts (ONF) a établi l'état prévisionnel des coupes (EPC) 2018, le programme d'actions 2018, les conventions d'assistance technique correspondantes et a déterminé le prix d'équilibre du stère de bois d'affouage.

La commission de la Forêt s'est réunie le lundi 13 septembre 2017 et a examiné l'ensemble des propositions. Monsieur Jean-Michel CLOG les expose à l'assemblée.

### EPC 2018 :

- coupes à façonner (parcelles 8a, 14 et 21a) ;
- ventes sur pied (parcelle 18j) ;
- Bilan net prévisionnel : 32 270 € HT.

### Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2018

- entretien du parcellaire ;
- protection contre les dégâts de gibier ;
- cloisonnement d'exploitation, dégagement de plantations, nettoyage de régénération et élagage de peuplements ;
- entretien de fossés ;
- signalétique (2 barrières) ;
- matérialisation des lots de bois de chauffage.

Montant prévisionnel total des travaux 2018 : 8 485,00 € HT.

### Conventions d'assistance technique (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) :

- encadrement de l'exploitation forestière ;
- assistance au lancement de la procédure de commande et au choix du prestataire ;
- organisation et suivi des chantiers ;
- assistance à la réception des travaux.

### Etat d'assiette (EA) 2019

- parcelles 2j, 5j, 12r, 16r, 27i et 19j pour un total de 2 000 m<sup>3</sup>.

Vu les propositions de l'ONF et l'avis de la commission de la Forêt, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 votes favorables et une abstention (Monsieur Thierry ZIEGLER) :

- approuve l'EPC 2018 et l'EA 2019 ;
- approuve le programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2018 ;

- autorise Madame le Maire à signer les conventions d'assistance technique correspondantes avec l'ONF (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) ;
- maintient le prix du stère de bois d'affouage à 45 € à compter de 2018.

Monsieur Philippe SCHOEN demande d'une part si l'EPC est conforme au programme pluriannuel d'aménagement forestier et d'autre part si confier le façonnage des stères à des entreprises privées n'est pas problématique pour l'emploi de la main-d'œuvre intercommunale. Monsieur Thierry ZIEGLER précise d'abord que les prélèvements sont d'un volume un peu inférieur aux objectifs ambitieux du programme précité (500 m<sup>3</sup> de moins que prévu en 2017) et que le façonnage des stères de chauffage par cette main-d'œuvre coûte très cher (entre 55 et 60 € par stère). Concernant ensuite l'emploi des bûcherons au sein de la communauté de communes, Madame le Maire précise que la majorité des communes accepte désormais de les employer ; Burnhaupt-le-Haut ayant toujours participé à cet effort financier pour plus de solidarité.

## ARTICLE 4

### **OBJET : SUBVENTION**

Madame Isabelle ANASTASI annonce que la Fédération française de handball a décidé d'accorder le « Label Bronze » à l'association Handball Doller Guewenheim Burnhaupt (HDGB). Il traduit la prise en compte du développement quantitatif des publics de moins de 9 ans et de moins de 12 ans, du développement qualitatif lié au niveau d'encadrement des jeunes et d'une vie de club riche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1 000 € à l'association HDGB pour participer aux frais de déplacement liés à l'organisation de deux manifestations par le club : déplacement à Sélestat pour une rencontre de haut niveau et rassemblement des jeunes dans un challenge de type inter-villages.

## DIVERS

Madame Nathalie GROSSMANN entre en séance.

### **Projet de reconstruction de la gendarmerie**

Madame le Maire annonce avoir été reçue à Paris par le Directeur Général de la gendarmerie nationale, le Général d'Armée Richard LIZUREY, via le concours sollicité par elle auprès de la Sénatrice Catherine TROENDLE pour faire avancer ce dossier. Monsieur le Président de la communauté de communes a également été convié à prendre part à ce rendez-vous et a fait le déplacement.

Le Directeur Général de la gendarmerie nationale a confirmé lors de ce rendez-vous que le projet de reconstruction d'une gendarmerie neuve à Burnhaupt-le-Haut a été validé par ses soins et qu'il ne mettra pas en péril le maintien de la gendarmerie de Masevaux. Madame le Maire lui a remis les délibérations du conseil municipal actant notamment la volonté unanime de l'assemblée de se

porter maître d'ouvrage de cette reconstruction, si la communauté de communes ne portait pas elle-même l'opération. Une réunion de travail intercommunale précédera la tenue du prochain conseil communautaire, lors duquel une décision devra être prise sur la qualité du maître d'ouvrage de cette reconstruction.

### **Jardin du souvenir**

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que les travaux de réalisation d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal sont en phase d'achèvement.

### **Aménagement d'une plateforme de covoiturage**

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que les travaux d'aménagement de la plateforme de covoiturage avancent conformément au calendrier établi. La pose des enrobés est prévue pour la fin septembre et la mise en place de l'éclairage public au courant du mois d'octobre.

### **Vitesse excessive**

Monsieur Philippe SCHOEN fait part d'un problème de vitesse excessive dans la rue de la Gare suite à l'interpellation d'un riverain. Madame le Maire précise qu'il s'agit en effet d'un problème récurrent dans le village en plusieurs endroits. Elle passera le message aux gendarmes lors de leur prochaine entrevue mensuelle en mairie.

### **Entretien espaces verts**

Monsieur Marc BOHRER fait part de la nécessité d'entretenir la partie de terrain située entre le bassin de rétention rue de la Gare et la RD 483.

### **Banque alimentaire**

Madame Claude CAPON annonce que la collecte annuelle de la banque alimentaire aura lieu les vendredi 24 et samedi 25 novembre. Les conseillers municipaux seront sollicités pour tenir une permanence au magasin SUPER U.

La séance est levée à 20 h 49.

A Burnhaupt-le-Haut, le 20 septembre 2017

Le Maire,  
Véronique SENGLER